



# **UNE HISTOIRE DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE**

Paul MAGUIN

Août 2004



## UNE HISTOIRE DES CENTRES SOCIAUX DE FRANCE

Rendre compte de l'histoire des centres sociaux n'est pas une entreprise aisée à cause de sa durée (plus d'un siècle) et de sa complexité: le centre social est un projet qui ne peut se comprendre indépendamment de l'évolution de la société où il s'est développé, d'où les relations à établir avec l'état de l'économie, les questions politiques, les mouvements sociaux.

En l'état des recherches, nous pouvons nous appuyer sur trois ouvrages essentiels :

- *La Résidence sociale de Levallois-Perret (1896-1936)*, de Sylvie Fayet-Scribe, Ethiss érès, 1990, qui éclaire les origines des centres sociaux.

- *Histoire des centres sociaux. Du voisinage à la citoyenneté*, de Robert Durand. Syros, 1996

- *Les centres sociaux 1880-1980. Une résolution locale de la question sociale ?* Presses Universitaires du Septentrion, 2004, ouvrage collectif qui, à partir des acquis du colloque national 2001 de Mémoires vives – Centres sociaux, complète le livre de Robert Durand.

Cependant, si nous connaissons mieux l'histoire nationale des centres sociaux, les histoires propres à ces équipements et à leurs fédérations ou unions locales sont encore à élaborer. Créée en 1997, l'association Mémoires vives – Centres sociaux a pour but de développer les travaux sur ces histoires locales et, par là, de faire avancer la connaissance plus globale de cette forme d'action sociale.

C'est sur ce terrain de recherches qui, pour une grande part, est encore en friche, que je vous propose, comme Robert Durand, de distinguer trois période de l'histoire des centres sociaux:

- Le temps des pionniers, 1850 -1945
- Le temps des réalisations, 1946 -1982
- Le temps des turbulences, depuis 1983

Pour chaque période, je tenterai d'esquisser une problématique concernant les relations entre société et centres sociaux et de donner une chronologie des principaux évènements concernant leur histoire.

P. M.  
Août 2004

## LE TEMPS DES PIONNIERS

Les centres sociaux apparaissent au XIXe siècle. Ils interviennent dans le champ du social qui se constitue alors autour de la **question ouvrière**.

Au XIXe siècle, le développement sauvage de l'économie industrielle s'accompagne d'un accroissement et d'une aggravation de la misère, notamment dans les grandes villes. La pauvreté des **prolétaires** n'est pas liée, comme celle des anciens pauvres, à l'impossibilité de travailler en raison d'un état comme la vieillesse ou l'invalidité. Les nouveaux pauvres sont des travailleurs. Leur misère est causée par l'organisation même de l'appareil de production: travail abrutissant, ingrat et souvent dangereux dès l'enfance, rémunération juste suffisante pour le renouvellement de leur force de travail. La classe ouvrière, pourtant au cœur de l'industrie, est exclue des lieux de pouvoir économique et politique. Elle est poussée aux marges de la société. Cette situation provoque l'hostilité des ouvriers vis à vis du patronat et leur désaffiliation vis à vis des normes collectives et des valeurs dominantes.

**Dès lors, comment instaurer une relation forte d'appartenance sociale pour le monde ouvrier et assurer sa pleine participation aux échanges et rapports qui font la vie démocratique?**

Des réponses différentes sont apportées à cette question par :

- **le mouvement ouvrier** qui veut donner aux travailleurs la maîtrise collective des moyens de production (coopératives ou étatisation).
- **les tenants de l'économie libérale** qui pensent que la production d'un surcroît de richesses permettra de faire disparaître la pauvreté.
- **Les acteurs du social** qui veulent améliorer la situation de l'ouvrier au travail (Droit du Travail...), verser des revenus de substitution (assurances sociales, allocations familiales...), ou intervenir dans le domaine de la vie hors travail (habitat, hygiène, économie domestique, garde et éducation des enfants, loisirs, culture, éducation populaire...).

C'est dans ce temps de la vie hors travail que vont agir les centres sociaux.

## CHRONOLOGIE 1850-1945

### LES SETTLEMENTS AU ROYAUME-UNI ET AUX ETATS-UNIS

Nous savons que les pionniers des centres sociaux français se sont inspirés des *settlements* et qu'ils ont été en relation avec des responsables de ceux-ci. Que sont ces *établissements* (ou *colonies*) anglo-saxons ?

1850	Des professeurs, des étudiants, des pasteurs anglais veulent partager leur savoir avec les classes populaires. Ils organisent des cours et des conférences à l'intention des ouvriers de la banlieue de Londres. Ces actions connaissent des limites, car elles sont menées de l'extérieur du milieu visé, d'où l'idée de venir habiter parmi ceux que l'on souhaite éduquer.
<b>1884</b>	<p><b>Fondation du premier settlement à l'est de Londres, Toynbee hall, par le pasteur Samuel Barnett et sa femme, sous l'impulsion d'un universitaire, Arnold Toynbee.</b></p> <p>A partir de là, 2 types d'équipements vont se développer au R.U:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-<i>Résidential settlements</i> qui insistent sur l'action sociale et sur les rapports de voisinage avec les habitants.</li> <li>-<i>Educational settlements</i> qui se vouent à l'éducation par l'enseignement professionnel, les cours d'adultes, les cercles d'études.</li> </ul> <p>En 1927, il y avait 100 settlements au R.U.</p>
<b>1886</b>	<p><b>Fondation de l'<i>University settlement</i> à New-York, (Stanton Coit), et d'un settlement à Boston, (Robert Woods).</b></p>
<b>1889</b>	<p><b>Création du settlement de Hull House à Chicago, par Jane Addams, considérée aux E.U. comme une héroïne nationale.</b></p> <p>500 settlements aux E.U. en 1927.</p> <p>Fondés par l'Eglise ou l'Université les settlements anglais ont surtout un <b>rôle éducatif</b>. Aux E.U., les settlements ont plutôt une <b>vocation civique</b>. Ce sont des creusets où se forme l'unité américaine à partir des immigrants de tous pays. Ils favorisent la création d'œuvres sociales et d'organismes d'éducation populaire. Leurs responsables interviennent dans les questions municipales et dans les conflits du travail.</p> <p><i>Ce type d'œuvre est plus important pour notre avancement civique et social qu'aucun autre, a dit Theodore Roosevelt, Président des E.U. de 1901 à 1912.</i></p> <p>En 1927, il y avait des centres sociaux en Hollande, Allemagne, dans les pays scandinaves, au Canada, au Japon, et en France.</p>

## LE CENTRE SOCIAL EN FRANCE

<b>1896</b>	<p><b>Fondation de <i>l'Oeuvre Sociale de Popincourt</i>, à Paris 11<sup>e</sup>, par le marquis Costa de Beauregard et Marie Gahery.</b> Albert Costa de Beauregard s'inspire des settlements décrits dans le livre qu'il vient de publier sur <i>La charité sociale en Angleterre</i>.</p>
<b>1897</b>	<p><b>Mère Mercédès Le Fer de la Motte s'engage avec sa communauté de religieuses de l'Oratoire de St Philippe-Neri auprès de Marie Gahery qui se retire en 1898.</b> Assistée par des dames patronesses et des administrateurs, la communauté sera à l'origine des <i>Maisons sociales</i>. Ce sont les prototypes du centre social français dont voici une définition par deux pionnières, Marie-Jeanne Bassot et Marie Diémer:</p> <p><i>Le centre social... n'est ni une œuvre d'assistance, ni un groupement de jeunesse, ni une école d'adultes, ni un organisme d'hygiène, ni un club sportif, ni un lieu de récréation. Il est un peu tout cela, et bien d'autres choses encore.</i></p> <p><i>Il est le terrain de rencontre où des gens de tout âge, de toute éducation, de tout rang viennent unir leur savoir ou leur désir de s'instruire, leur expérience, leur ignorance, dans une amitié vraie, étudier les problèmes communs, travailler à un même but</i></p>
<b>1902</b>	<p><b>Ouverture des premières maisons sociales à Montrouge et Montmartre, d'autres seront créées jusqu'en 1908.</b></p> <p>Ces maisons sont dirigées par des professionnelles, les résidentes, M.J. Bassot et Marie Diémer écrivent:</p> <p><i>Le centre social... ne peut se passer de Résidentes. C'est la femme qui fait le foyer, et le centre doit être avant tout le Foyer commun du quartier.</i></p> <p><i>N'oublions pas que le fait de résider constitue une des caractéristiques du settlement.</i></p> <p><i>Un centre social a l'esprit de ses résidents et ce sont eux qui doivent avant tout faire preuve de qualités éminemment sociales, et créer une ambiance, une manière d'être et de vivre en commun.</i></p>
<b>1903</b>	<p><b>Suite aux restrictions apportées par l'Etat aux congrégations, Mercédès Le Fer de la Motte doit dissoudre sa communauté. Elle fonde en 1905 une association <i>La Maison Sociale</i> qui poursuit l'action engagée.</b></p>
<b>1908</b>	<p><b>Création de la maison sociale de Levallois Perret, dirigée par M.J. Bassot.</b> Ses parents la font enlever et interner en Suisse pour la soustraire à l'influence de Mercédès Le Fer de La Motte.</p>

1909	<p><b>M.J. Bassot intente un procès à ses parents pour séquestration arbitraire.</b> Son père reconnaît au procès qu'elle n'est pas folle. M.J. Bassot retire sa plainte, mais le scandale prive l'association des Maisons sociales du soutien financier de la bonne société. Seules les maisons de Levallois-Perret et Montmartre survivent à la crise.</p> <p>M. Le Fer de la Motte se retire en 1919 dans le manoir du Ris (près de Douarnenez) qui, jusqu'à son décès en 1933, devient un lieu de ressourcement pour les résidentes et de nombreuses personnalités catholiques.</p>
1919	<p><b>Voyage d'étude de M.J. Bassot aux E.U.</b></p> <p>Plusieurs centres sociaux doivent leur naissance à des œuvres américaines pour la reconstruction des régions dévastées par la Première Guerre mondiale. Après avoir répondu aux urgences, beaucoup de ces centres s'adaptent à la vie normale.</p>
1922	<p><b>En juillet, première conférence internationale des settlements à Londres,</b> qui suscite la création de fédérations nationales.</p> <p><b>En décembre, constitution de fait de la Fédération des centres sociaux de France.</b></p> <p>Apolline de Gourlet, proche de M. Le Fer de la Motte, est présidente.</p> <p>Parmi les membres fondateurs :</p> <p>Les Résidences sociales de Levallois-Perret et Montmartre  L'Union des familles de la rue Vigée-Lebrun qui prolonge l'œuvre protestante de la Chaussée-du-Maine (Elise de Pressensé, 1872)  Les Oeuvres du Moulin Vert de l'abbé Jean Viollet (lancées en 1902)  La Maison de l'Union, rue Croix Saint-Simon (Marie de Miribel, 1906) issue des Missions diocésaines.  La Maison pour tous de la rue Mouffetard  Le Centre de la rue Clavel (Enfance et famille)  Le Bastion 42 (Toute l'enfance en plein air)...</p> <p>Ce n'est qu'en 1930 que l'appellation "centre social" apparaît parmi les adhérents.</p>
1926	<p><b>Création de la Fédération internationale des settlements (IFS), puis deuxième conférence internationale, à Paris.</b> 128 adhérents à la FCSF.</p>
1927	<p><b>AG constitutive et déclaration officielle de la FCSF.</b></p> <p><b>M.J. Bassot est secrétaire générale. Elle présente le rapport <i>Les centres sociaux</i> avec M. Diémer au congrès du Redressement Français.</b> Voir ann. A.</p> <p><i>En France, considèrent M.J. Bassot et M. Diémer, le centre social cherche en premier lieu à être un point d'appui pour la famille.</i></p>
1935	<p><b>Décès de M.J. Bassot.</b> Juliette Droz, sa cousine, devient secrétaire générale de la FCSF et M. Diémer lui succède à la résidence de Levallois.</p>

<b>1940</b>	<b>Le régime de Vichy met les œuvres sociales sous la tutelle du Secours National</b> (dont le Commissaire général est Robert Garric). La FCSF souhaite recevoir le financement du Secours National aux centres sociaux, mais ceux-ci s’y opposent. <b>La FCSF est en sommeil à partir de 1942.</b> Durant cette période, des centres sociaux adhèrent au Secours National qui les subventionne et affecte des assistantes-résidentes. Des centres sociaux sont créés avec son appui.
<b>1945</b>	<b>La FCSF reprend ses activités,</b> avec Mme Margot-Noblemaire comme présidente.

## PREMIER BILAN

En 1932, la FCSF a 140 adhérents, chiffre le plus élevé atteint avant guerre. Après la guerre et l'occupation, en 1948, il ne reste que 34 centres sociaux de la première génération. Les pionniers qui voulaient transformer la société par le rapprochement et l'entente des classes sociales n'ont pas eu le succès qu'ils attendaient, malgré les services rendus à la population et appréciés par elle.

En effet **le monde ouvrier ne s'est pas approprié le centre social** pour en faire un moyen de son émancipation collective. Les militants ouvriers n'adhèrent pas à son projet et semblent même l'ignorer. Toutes leurs forces sont investies dans l'action syndicale et politique, où se trouve pour eux les vrais enjeux.

D'autre part, **les inventeurs du centre social étaient pour la plupart des bourgeois, des clercs ou des aristocrates inspirés par le christianisme social, catholique ou protestant.** Malgré leurs efforts pour se rapprocher de la classe ouvrière, au risque de rompre avec leur milieu (cf procès Bassot), ils étaient persuadés de la supériorité de leurs valeurs humanistes et convaincu que le mieux qui puisse arriver à la classe ouvrière était d'accéder à leur culture.

Les pionniers, en somme, n'ont pas perçu à quel point la culture est liée aux conditions de vie. Ils n'ont pas compris qu'elle est constitutive d'identité pour ceux qui en sont porteurs, et qu'**ils ne pouvaient substituer leur culture à celle du monde ouvrier.** Comme le développement social, le développement culturel est d'abord endogène.



## LES CENTRES SOCIAUX, INITIATEURS DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'EDUCATION POPULAIRE

Le bilan des pionniers des centres sociaux est impressionnant dans les domaines de l'Action sociale et de l'Education populaire où ils ont des engagements multiples, à la croisée des divers réseaux qui inventent alors les interventions sociales d'aujourd'hui.

**Ils sont à l'origine de la formation et de la professionnalisation des travailleurs sociaux :**

**1908** Ecole libre d'assistance privée, créée par l'abbé Viollet, qui assure la première formation d'assistantes sociales.

**1914** Création des infirmières visiteuses de France (soins à domiciles) par Marie Diémer. DE d'infirmière en 1922. La formation des assistantes sociales se fera sur des bases médicales jusqu'en 1968.

**1917** Ecole des surintendantes d'usine (M. Diémer).

**1919** Ecole Pro Gallia, à la résidence sociale de Levallois-Perret (M.J. Bassot, A. de Gourlet, abbé Viollet). Elle deviendra en 1929 l'Ecole d'action sociale qui forme des résidentes. Andrée Butillart, fondatrice des syndicats féminins chrétiens, de l'UFCS et de l'Ecole normale sociale catholique (1911) enseignera à Levallois-Perret.

**1927** Comité d'entente des Ecoles (M.J. Bassot, Marie Diémer ...) qui agit pour la création du DE d'Assistante sociale en 1932.

**1930** Ecole sociale rurale Pro Gallia, à Levallois-Perret, qui forme les résidentes des centres sociaux ruraux.

**D'autre part, les premiers centres sociaux ont contribué à l'Education populaire**, définie comme une éducation dans le temps de loisirs concernant la culture, au sens le plus large, et la pratique de la citoyenneté. Nous pouvons aussi la considérer comme un apprentissage fondé sur l'échange entre toutes les classes de la société.

Comment les fondateurs des centres sociaux se sont situés dans les grands courants de l'Education populaire en France ?

Ils ne sont guère présents dans un premier courant qui s'inspire des principes de la Révolution française et du marxisme, d'abord en conflit ou en compétition avec l'Eglise catholique.

## Quelques étapes importantes pour ce courant du **Laïcisme** :

**1792** Rapport de Condorcet sur l'organisation générale de l'instruction publique, condition de l'égalité politique.

**1866** Ligue Française de l'Enseignement fondée par Jean Macé, qui rassemble les œuvres périscolaires (patronages, colonies scolaires, Sou des écoles, associations d'anciens élèves de l'école publique, cercles et instituts ouvriers, Amicales laïques...).

**1936** Front populaire. Instauration du sous-secrétariat d'Etat aux loisirs et aux sports (Léo Lagrange). L'année suivante, débuts des CEMEA et de la JPA.

**1944** Libération. Création jusqu'en 1951 de nombreux mouvements d'éducation populaire souvent issus de la Résistance : Francas, Peuple et Culture, Fédération nationale des Foyers ruraux, Fédération française des MJC , Fédération Léo Lagrange...

Un autre courant de l'Education populaire s'inspire de l'Evangile et invente au XIXe siècle le **Christianisme social** en réponse à la question ouvrière. Dès le début du XIXe siècle, des chrétiens animent des patronages et, à partir de 1867, des organisations de jeunesse et des colonies de vacances protestantes et catholiques.

**1891** Encyclique Rerum Novarum du pape Léon XIII. Ce texte refuse le libéralisme, responsable de la misère ouvrière, mais aussi le matérialisme marxiste. Il ouvre une troisième voie qui s'appuie sur l'initiative des personnes et des corps intermédiaires (syndicats, associations...) selon le principe de subsidiarité.

**1894** Le Sillon, mouvement de jeunesse pour l'émancipation politique du peuple. Marc Sangnier, son fondateur, est condamné par Pie X. Il crée la Ligue des Auberges de Jeunesse en 1929.

**1909** Union Nationale des Colonies de Vacances qui devient UFCV en 1934.

**1919** Equipes sociales de Robert Garric qui, pour prolonger la fraternité des tranchées, développent les échanges entre intellectuels et travailleurs manuels.

**Les pionniers des centres sociaux sont, pour la plupart, très représentatifs du Christianisme social :**

- Lors du procès Bassot, Mercédès Le Fer de la Motte est accusée de *Modernisme social*. Il s'agit d'une démarche imprégnée de spiritualité chrétienne qui passe par la stricte neutralité confessionnelle des œuvres. Dénoncée par les intégristes catholiques, elle caractérise bien les maisons sociales.

- Apolline de Gourlet et André Lefebvre (Maison pour tous de la rue Mouffetard), trésorier de la FCSF en 1932, sont des disciples de Marc Sangnier.

- Les équipes sociales de Robert Garric aident les résidences sociales et sont en communauté d'idées avec elles.

- Les Eclaireurs de France sont lancés en 1911 par le pasteur Georges Galiène au Foyer de Grenelle, aujourd'hui Centre Social. André Lefebvre est commissaire national des Eclaireurs en 1922. L'association des Eclaireuses de France apparaît en 1920 à la Résidence de Levallois-Perret, avec M.J. Bassot comme vice-présidente. Marie Diémer fonde les Guides de France en 1923.

En 1925, l'abbé Cardjin lance la JOC selon le principe nouveau de *l'évangélisation du semblable par le semblable* qui est à l'origine des mouvements d'Action catholique réunissant des personnes d'un même milieu social. Ainsi, la Ligue Ouvrière Chrétienne (LOC) constitue la branche adulte de la JOC. Ces nouveaux mouvements ne semblent pas intéresser les pionniers des centres sociaux. Est-ce le signe d'une incapacité à comprendre les modes de pensée et d'action propres au monde ouvrier, et à leur laisser libre cours ?

## LE TEMPS DES REALISATIONS (1946-1982)

La période d'après guerre dite *les trente glorieuses* est celle de la **redécouverte du centre social**.

La reconstruction, la lutte contre l'habitat insalubre, le développement de l'industrie puis du tertiaire et les mutations de l'activité agricole, qui entraînent de vastes mouvements de population, appellent la construction en masse de logements regroupés dans des *grands ensembles* à la périphérie des villes.

Les populations transplantées dans ces grands ensembles présentent une structure démographique aberrante: jeunes ménages avec petits enfants, peu d'adolescents, pas de personnes âgées. D'autre part, ces nouveaux quartiers sont sous-équipés: peu de commerces, peu de services publics, peu ou pas de lieux de vie, d'où une insatisfaction qui fut qualifiée de *sarcellite*.

Il ne s'agit pas d'un avatar de la question ouvrière. Les grands ensembles accueillent non seulement des ouvriers, mais aussi les employés et les *nouvelles classes moyennes*. Ce n'est pas une classe sociale qui est exclue de la société, mais **c'est la vie sociale qui fait défaut, le cadre de vie qui souffre d'indigence, et les habitants des grands ensembles qui sont exclus de la ville**. Cette situation conjuguée avec l'élévation du niveau de vie et le développement du temps libre nourrit le **besoin d'animation de la vie sociale** et une **forte demande d'équipements collectifs**.

Dès lors, de nouveaux acteurs vont découvrir le centre social comme une réponse adéquate à de telles attentes. Il s'agit :

- Des **CAF** créées en 1945-46, dont le soutien aux centres sociaux va s'organiser autour de l'agrément d'animation globale (1971).
- de **l'Etat** dont les circulaires de 1961 et 1970 amorcent une reconnaissance du centre social.
- des **organismes aménageurs et promoteurs de logements**: SCIC (Caisse des Dépôts et Consignations) qui crée l'ALFA, OCIL (Organismes Collecteurs du 1% Logement) qui fonde l'APES...
- et des **habitants**.

L'appropriation du centre social par les habitants est l'un des faits majeurs de cette période.

Un courant du monde ouvrier s'implique particulièrement : c'est le **mouvement populaire familial** issu des mouvements d'action catholique JOC, JOCF, LOC. Il appartient à une constellation de l'Education populaire qui comprend des organisations lancées de 1951 à 1954 : MLO, CCO, APF ... et plus tardivement Culture et Liberté (1971). Les militants de ces mouvements appartiennent aux classes populaires, et non à la bourgeoisie comme les pionniers des centres sociaux, mais comme eux ils se réfèrent à la doctrine sociale de l'Eglise. Ils investissent le quotidien, le cadre de vie. Ils se retrouvent avec d'autres composantes du monde ouvrier dans la gestion de la Sécurité

sociale, les œuvres sociales des comités d'entreprise, les organisations de locataires, les organisations de consommateurs, l'éducation populaire, le tourisme social, l'organisation des loisirs.

Ces militants participent à un **mouvement social plus large** incluant une partie du monde rural et les nouvelles classes moyennes proches des milieux populaires dont elles sont issues (techniciens, agents de maîtrise, cadres de l'industrie et du tertiaire) . N'accédant pas à l'exercice du pouvoir dans des espaces sociaux et politiques occupés par la bourgeoisie et les milieux traditionnels, les nouvelles classes moyennes s'engagent dans la vie associative résidentielle.

Catholiques, protestants, rationalistes, marxistes, laïques, républicains de ces forces nouvelles vont coopérer malgré des traditions différentes, car ils partagent des **valeurs communes**:

- foi dans le progrès.
- participation à l'évolution de la société vers plus de justice, de liberté, de solidarité.

Ces militants émanent de la base qui se reconnaît en eux, soutient leurs projets, et constitue une réserve d'adhérents, de sympathisants, de bénévoles.

Les militants et habitants s'engagent:

- soit dans une **stratégie de type syndical** qui, refusant de gérer, interpelle les responsables de la gestion.
- soit dans une **stratégie de prise en main de la gestion**, selon la tradition coopérative, mutualiste, autogestionnaire.

Ainsi le monde ouvrier et les nouvelles classes moyennes s'organisent, s'intègrent, s'imposent comme des acteurs à part entière dans les négociations avec les pouvoirs publics et les institutions porteuses d'action sociale.

Par ailleurs, l'expansion industrielle nécessite un appel massif à des travailleurs étrangers dont la situation n'est pas sans rapport avec la condition ouvrière au début du siècle. Des *cités de transit* dotées de centres sociaux sont construites pour accueillir ces travailleurs et leurs familles. Cette solution d'attente d'un logement correct se prolongera souvent trop longtemps.

## CHRONOLOGIE 1946-1982

<b>1946</b>	<p><b>Réorganisation des prestations familiales, structuration des CAF, création de l'UNCAF.</b></p> <p>Les CAF ont pour mission de développer une action sociale au service de leurs allocataires, d'où leur intérêt pour les centres sociaux qu'elles conçoivent, dans un premier temps, comme une simple décentralisation de leurs services.</p>
1947	Première fédération départementale dans le Loiret.
<b>1949</b>	<p><b>Adhésion de l'UNCAF et de l'Union des Caisses Centrales de Mutualité Agricole à la FCSF.</b> Les CAF adhèrent au fur et à mesure de la création de leurs centres sociaux en gestion directe, en fort développement. Ces centres sociaux sont généralement dirigés par des assistantes sociales. Les MSA créent également des centres sociaux, mais n'adhèrent pas à la FCSF.</p>
<b>1951</b>	<p><b>Le Conseil économique et social de l'ONU demande un second rapport sur le centre social aux états membres,</b> après sa 1ère requête de 1948.</p>
<b>1952</b>	<p><b>Réponse de la France à l'enquête de l'ONU,</b> préparée par Jean-Marie Arnion, Directeur général de la population du Rhône et Juliette Mazé, Secrétaire générale de la FCSF. Ils recensent 190 centres sociaux en France. Leur définition du centre social sera reprise par l'ONU: <i>On entend par centre social une organisation qui, avec la collaboration des usagers, s'efforce de résoudre les problèmes propres à la population d'un quartier ou d'un secteur géographique, en mettant à sa libre disposition dans un local approprié un ensemble de services et de réalisations collectives de caractère éducatif, social ou sanitaire, animé par une assistante sociale responsable de la marche générale du Centre, qui doit y assurer des permanences régulières et si possible, y résider.</i></p> <p>Les militants familiaux (notamment les Associations Populaires Familiales) s'intéressent à cette définition et examinent comment le centre social peut servir la promotion des milieux populaires.</p>
1955	Création des centres sociaux d'Algérie à l'initiative de Germaine Tillion. Ces 30 équipements interviennent pour l'éducation, la santé, la formation professionnelle. L'expérience prend fin en 1962 avec l'assassinat par l'OAS de 6 dirigeants.
<b>1960</b>	<p><b>Exposé de M. Lebel, Directeur de l'UNCAF, devant la commission Le Gorgeu:</b> le centre social n'est pas la simple décentralisation des services CAF. Sa vocation est éducative et globale. Les usagers y ont une place.</p>

	<p><b>L'AG de la CNAPF définit le droit d'usage:</b> <i>L'usager, la famille usagère, reçoit, utilise certes ce que la société lui offre, mais elle refuse d'être étrangère dans cet acte d'usage, elle veut être partie prenante, elle veut être non seulement usagère mais gestionnaire, parce que le droit d'usage qu'elle acquiert lui confère la responsabilité... Le droit d'usage comporte le pouvoir de contestation, appelle la participation.</i></p> <p><b>Allocution de M. Lory, Directeur général de la Population et de l'Action sociale, lors de l'AG de la Confédération Nationale des APF à la Maison de l'UNESCO, Paris:</b>  <i>En 1961, 40 grands ensembles vont sortir de terre. Il faut à tout prix que ces 40 grands ensembles aient leurs centres sociaux ... Pour ce faire, j'ai convenu avec mon ami le directeur de la construction que le planning de la construction des grands ensembles s'accompagnerait d'un planning du développement des centres sociaux. Mais à quoi serviraient les crédits, à quoi servirait le planning... si nous ne trouvions pas à la base des organismes "sur le tas" qui peuvent en assumer la gestion et la responsabilité. C'est là où votre rôle de militant familial se situe.</i></p> <p>De nombreux centres sociaux associatifs ont déjà été ou seront créés par les militants familiaux, notamment dans la Loire, en Alsace et dans le Nord. Ils seront généralement dirigés par des animateurs.</p>
1961	<p><b>Le 30 janvier, première circulaire du ministère de la Santé publique et de la Population définissant les caractéristiques des centres sociaux.</b> Annexe B.</p> <p><b>Le 24 août, circulaire ministérielle sur l'équipement sanitaire et social dans les structures urbaines.</b> Grille des équipements sociaux résidentiels à construire selon l'importance des groupes d'habitations, selon une logique de planification. On prévoit la construction d'un centre social pour chaque unité de voisinage soit 800 à 1200 logements.</p>
1964	<p><b>Informations sociales de l'UNCAF, n°45, Comprendre le centre social, article de M. Lebel:</b>  <i>Le centre social est un équipement polyvalent... un moyen d'action sociale et culturelle, un moyen d'action communautaire... un pivot de la vie sociale du secteur. Le centre social est ainsi un prolongement de la famille: la confrontation des problèmes, des besoins, s'y effectue toujours non pas sur le plan individuel, mais sur le plan familial. Par la participation, on contribue à développer le goût de la responsabilité et à favoriser la promotion sociale collective. La participation à la gestion tend même à devenir un droit. Le partage des responsabilités ne peut résulter de la confrontation individuelle entre l'usager et l'animateur, mais de la coresponsabilité des usagers au sein du groupe.</i></p>

1967	<p>Premier congrès de la FCSF, à Dourdan.</p> <p>Nouveau titre de la FCSF: <i>centres sociaux et socioculturels</i>. Réforme des statuts nationaux qui se poursuivra par étapes jusqu'en 1982. Elle prend en compte les fédérations locales, valorise les centres sociaux associatifs, et distingue trois collèges de représentants des centres sociaux: associations, institutions, professionnels.</p>
1969	<p>2<sup>ème</sup> Congrès (Lyon): <i>Le centre social dans la cité</i>.</p> <p>L'Etat participe aux investissements, mais les CAF financent la plus grande partie du fonctionnement. Les villes interviennent peu, d'où l'asphyxie des centres sociaux.</p> <p>Groupe de travail au Ministère des Affaires sociales avec la CNAF (qui a succédé à l'UNCAF, suite à l'ordonnance de 1967 sur la Sécurité sociale) et la FCSF. Le groupe préconise la prestation de service Animation globale financée par la CNAF grâce à un prélèvement autorisé par l'Etat.</p>
1970	<p><b>Le 3 août, deuxième circulaire du ministère de la Santé publique (dite circulaire <i>Diénesch</i>) sur le centre social devenu un organisme à vocation éducative, préventive et promotionnelle. Voir annexe B.</b></p> <p>Création de la Commission formation nationale.</p>
1971	<p><b>Le 2 juillet, circulaire CNAF créant la prestation de service Animation globale.</b> 402 centres sociaux en bénéficient cette première année (1961x2).</p> <p>Création du SNAECSO , <i>Syndicat national des associations employeurs de personnels au service des centres sociaux et socioculturels</i>.</p>
1972	<p>3<sup>ème</sup> Congrès (Marseille): <i>Le centre social dans une action promotionnelle et globale... avec ses fonctions sociale, politique et culturelle. Annexe C</i></p> <p>512 centres sociaux adhérents.</p>
1972	<p>Premier stage national qui sera relayé par des stages organisés par les fédérations locales</p>
1975	<p>Accord de salaire SNAECSO - Syndicats de salariés. La Convention Collective Nationale sera signée en 1983.</p>



<b>1976</b>	<b>Instauration de la prestation de service de l'Etat</b> (10% des dépenses d'animation globale).
1977	Création du groupe de travail national <i>Jeunes et centres sociaux</i> et de la commission nationale <i>Migrants</i> .  Mise en place du Comité interministériel Habitat et Vie Sociale. Opération HVS jusqu'en 1979.
1979	Création du DEFA (Diplôme d'État relatif aux Fonctions d'Animateur).  L'aide de l'Etat et de la CNAF stagne. Les perspectives budgétaires pour 1980 sont inquiétantes.
<b>1980</b>	<b>Campagne de la FCSF 1000 centres sociaux en péril</b> (1971x2)
1981	Création de la commission nationale de développement social des quartiers - DSQ.  Dans le cadre de la politique de l'emploi, les centres sociaux bénéficient de 250 postes d'utilité publique et de 100 postes d'animateurs jeunes au titre de l'Aide sociale à l'Enfance.
1982	Le 23 mars, loi sur les fondements de la décentralisation

## LE TEMPS DES TURBULENCES 1983-2000

Au terme des *trente glorieuses*, la question sociale posée au XIX<sup>ème</sup> siècle est résolue: le monde ouvrier est sorti de la pauvreté, de la précarité, de l'exclusion.

A partir de 1973, la crise du pétrole, les mutations techniques et la mondialisation de l'économie entraîne un **chômage massif** (jusqu'à 3 millions de chômeurs) et une précarisation des emplois. Les jeunes et les populations issues de l'immigration sont particulièrement touchés.

Les effets du chômage sont plus sensibles dans les **banlieues** nées de l'explosion urbaine: le bâti a vieilli, le cadre de vie est délabré, les habitants appartenant aux classes moyennes sont partis, les habitants restants sont durement affectés par la crise et ceux qui veulent quitter le quartier ne peuvent le faire. Cette situation évoque pour certains la *stigmatisation*, la *relégation*, la *ghettoïsation*.

Très présents dans ces quartiers, **les centres sociaux doivent faire face à des problèmes nouveaux** et vont relayer les politiques qui tentent de les traiter: politique d'insertion du RMI, accompagnement scolaire, prévention de la délinquance, politique de la Ville... ceci dans le contexte de la décentralisation à partir de 1984.

Dans le même temps, **le mouvement militant qui portait les centres sociaux s'affaiblit ou se transforme**. En effet, les idéologies du Progrès qui ont nourri le militantisme depuis 1945 sont remises en cause dans les années 80 :

- Le marxisme semble invalidé par les totalitarismes et l'effondrement de l'URSS.
- Le christianisme n'est plus la référence majoritaire.
- L'intégrisme dénonce les valeurs du Progrès.
- L'engagement politique laïc attire peu les nouvelles générations qui pensent que les élus sont impuissants à surmonter la crise.
- Le développement de la Science paraît déboucher sur le pire.

Par conséquent, les partis, les syndicats, les associations à vocation sociale globale ont beaucoup de mal à mobiliser des individus qui sont peut-être plus libres, mais de moins en moins reliés entre eux. Il semble que l'expérience des anciens, dans un monde en mutation rapide, ne soit guère utile à la nouvelle génération qui seule est en mesure d'essayer de faire face. Et les mouvements de jeunesse assurent moins qu'avant une formation préparant les engagements adultes.

Le militantisme n'a pas disparu, mais il a changé: les **engagements ponctuels à court terme** dans des domaines comme l'environnement, l'humanitaire, les droits de l'Homme, supplantent les engagements à vie pour la réalisation d'un projet de société. Les investissements sont mouvants et s'éparpillent selon les goûts et les envies. Nous vivons le temps des tribus et, plus encore, le temps des réseaux.

## CHRONOLOGIE 1983-2000

<b>1983</b>	<b>Le 22 juillet, loi sur le transfert des compétences en matière sanitaire et sociale</b> , notamment au Département. Effet au 1.01.84.
<b>1984</b>	<p><b>Novembre. 4<sup>ème</sup> congrès (Bordeaux): Des solidarités pour un développement local</b> ou <i>Le centre social : un projet</i>. Les centres sociaux sont passés du régime des subventions à celui des financements sur contrats d'objectifs. Pour prévenir la dilution de leur identité, ils réaffirment leur projet global avec ses options fondamentales: les habitants au cœur du projet, la transversalité des actions, la vocation sociale, l'inscription dans le local.</p> <p><b>Le 31 décembre, circulaire CNAF sur la décentralisation de la procédure d'agrément.</b> Missions du centre social, agrément CAF sur projet, contrat de projet. Voir annexe D.</p>
<b>1985</b>	<p><b>Adoption par l'AG de la FCSF d'un texte d'orientations précisant la dimension nationale du projet local du centre social.</b> Voir annexe E.</p> <p>Déclaration de la FCSF dénonçant les campagnes et actes racistes.</p>
<b>1986</b>	Le Ministère des Affaires sociales ne peut plus garantir l'automaticité de son aide aux centres sociaux. Malgré les interventions de la FCSF qui craint la fin de la politique de l'Etat en faveur des centres sociaux, <b>le ministère suspend son financement, mais permet le relais par la CNAF.</b> La prestation de service animation globale passe de 30 à 40%. L'Etat, d'autre part, finance 400 postes d'utilité publique implantés dans les centres sociaux. Ces postes deviendront FONJEP en 1993. Il produit en mars une circulaire sur le <i>rôle primordial des centres sociaux</i> , relais des actions sectorielles de l'Etat.
<b>1987</b>	<b>Convention de développement de la FCSF pour favoriser la création de fédérations locales</b> , interlocutrices des Conseils généraux et des CAF. Il y a aujourd'hui une quarantaine de fédérations départementales au sein de la FCSF.
<b>1988</b>	Le 1 <sup>er</sup> décembre, création du RMI. De nombreux centres sociaux sont engagés dans des actions d'insertion.
	Convention cadre FCSF-FAS.
<b>1989</b>	Mise en place du Conseil national des Villes et du Développement social Urbain (DSU), ainsi que du Comité Interministériel des Villes (CIV).

1992	<p><b>5<sup>ème</sup> congrès (La Rochelle). <i>Vivre ensemble la citoyenneté.</i></b> Le centre social est le lieu d'action d'habitants qui sont d'abord des citoyens exerçant leur citoyenneté. Par conséquent, le centre social n'est pas sous-traitant mais partenaire des pouvoirs publics et collectivités locales.</p> <p>1457 centres sociaux agréés par la CNAF.</p>
1993	<p>Signature du contrat de prospective des emplois dans les centres sociaux et FJT, prélude du contrat de développement de la formation avec l'Etat.</p>
1994	<p>L'AG de la FCSF adopte le principe de Fosfora, Fonds Spécifique pour la Formation des Acteurs Associatifs, qui sera opérationnel à partir de 1997.</p>
1995	<p><b>Le 31 octobre, circulaire et documents de la CNAF capitalisant ses réflexions sur la pratique des contrats de projet.</b> Pour la CNAF, le centre social reste le seul dispositif permettant de prendre en compte de façon cohérente et dynamique l'ensemble des besoins des familles. Annexe F</p>
1996	<p>Le 6 mai, note-circulaire de l'Etat invitant DDASS et DRASS à mieux prendre en compte les centres sociaux dans la politique d'action sociale impulsée par l'Etat, mais pas de moyens nouveaux pour ce faire.</p> <p>1600 centres sociaux agréés par la CNAF.</p>
1998	<p><b>6<sup>ème</sup> congrès (Strasbourg) : <i>Des habitants prennent l'initiative.</i></b></p> <p><b>Rapport de la Caisse des Dépôts et Consignations sur <i>l'avenir des centres sociaux</i>,</b> réalisé par Alain Fourest, constatant la multiplication et la dispersion de la commande publique aux centres sociaux et préconisant la mise en place d'une coordination départementale de leurs financeurs.</p>
2000	<p><b>Charte des centres sociaux et socioculturels de France adoptée à l'AG de la FCSF, à Angers. Voir annexe G :</b></p> <p><i>Le centre social et socioculturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels , capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire... Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les centres sociaux et socioculturels fédérés se réfèrent à trois valeurs fondatrices: la dignité humaine, la solidarité, la démocratie...</i></p>

## DEBAT

Il est difficile de parler d'Histoire pour ce qui concerne cette dernière période, car les historiens considèrent qu'un recul de 20 ans n'est pas suffisant, mais nous pouvons du moins parler de la récente évolution des centres sociaux.

Comme d'autres responsables, j'ai été frappé par la multiplication à partir des années 80 de **commandes institutionnelles sectorielles visant des populations ciblées** particulièrement touchées par la crise économique, le chômage, les mutations sociales... Confrontés aux besoins urgents des populations, privés des militants qui leur permettaient dans les années 50-70 d'avoir une vision globale de la société et de la promotion des milieux populaires, les centres sociaux ont relayé des politiques institutionnelles parfois plus proche de l'assistance que du développement, au risque de perdre leur identité et leur spécificité dans le champ de l'action sociale.

Durant les années 90, les fédérations et beaucoup d'équipements ont reconsidéré leur politique et cherché à **redonner du sens** à leur actions, en référence avec leur tradition. Ainsi, ces années là, les travaux collectifs sur les **valeurs et options fondamentales** des centres sociaux se sont multipliés dans le réseau fédéral, aboutissant à des chartes départementales et, en 2000, à la charte nationale (voir annexe).

Enfin conscients de la nécessité d'un relais de la première génération de militants afin que les valeurs des centres sociaux puissent exister et inspirer leurs actions, le réseau national affirme la nécessité de *militants acteurs du projet*, et fixe comme priorité la **formation** de ces nouveaux responsables.

Dans cette recherche de sens comme dans la formation des militants, le recours à l'histoire est certainement très utile. Cela ne signifie pas qu'il faut mythifier le passé et laisser la tradition déterminer les choix actuels des centres sociaux. C'est plutôt que le va-et-vient entre présent et passé produit un incessant questionnement qui attise la réflexion.

Dans cette perspective il est intéressant pour les responsables d'aujourd'hui de découvrir les intuitions des pionniers et la grande époque militante des centres sociaux durant les années 60 et 70. Beaucoup de recherches sont encore à faire sur cette période, mais nous voyons déjà qu'il y a beaucoup à apprendre du travail en réseau d'alors qui articule le politique au social et le local au global, ou encore des méthodes participatives inspirées par le *voir-juger-agir* des jocistes. Beaucoup de centres ont été créés ces années là. Leurs anniversaires pourraient être, par exemple, des occasions de fructueuses découvertes.

## ANNEXE A

### RAPPORT BASSOT-DIEMER SUR LES CENTRES SOCIAUX (1927)

Ce texte présente des options fondamentales dans lesquelles, malgré le style de l'époque, les centres sociaux peuvent encore se reconnaître sans minimiser, par ailleurs, les différences entre leurs conceptions et celles des pionniers:

#### PRESENCE ACTIVE DES HABITANTS

*Rappelons que le centre social n'est pas une œuvre philanthropique mais qu'il doit être considéré comme l'expression du groupement naturel constitué par l'ensemble des familles vivant dans un rayon facilement accessible.*

#### OUVERTURE A TOUS ET INDEPENDANCE

*Par définition, le centre social doit accueillir les gens du même voisinage "sans distinction de convictions politiques ou religieuses, ni de situations sociales"...*

*Il serait sage d'écarter du Conseil d'Administration les noms qui donneraient un caractère trop exclusif de parti.*

Le rapport insiste sur l'indépendance nécessaire vis à vis du patronat:

*L'œuvre patronale... apparaît au travailleur un acte de charité qu'il accepte avec rancœur; l'ouvrier veut être indépendant de l'employeur en dehors des questions de travail: santé, récréation, vie familiale. Le succès des Caisses de Compensation ne vient-elle pas en bonne partie de cette coopération qui touche à l'anonymat.*

Avant la constitution des CAF en 1946, les Caisses de compensation recevaient des versements patronaux qui permettaient de financer des allocations familiales et des actions sociales.

#### DIVERSITE DES IMPLICATIONS COLLECTIVES

*il est excellent de demander aux adhérents leur concours, de leur confier des charges, de provoquer parmi eux toutes les formes de l'entraide: mutualité, coopérative, associations.*

#### ANCRAGE DANS LE LOCAL ET CITOYENNETE

*Le centre social n'a pas pour but le centre même. Il a pour but le progrès dans la localité.*

*Il se passionnera pour obtenir telle mesure qui s'impose à la commune: une amélioration des transports, un marché couvert, des bains publics, un terrain de jeu.*

*Il cherche avant tout à faire de ses adhérents des gens soucieux du bien être général, prenant au sérieux leur devoir de citoyen...*

*C'est autour du centre social que la vie civique de demain pourra se cristalliser.*

#### APPROCHE ET DEMARCHE GLOBALES

*Un centre social n'est pas un agrégat d'activités diverses, mais un tout qui s'interpénètre, une vivante synthèse au triple point de vue individuel, familial, social.*

*Il ne voit pas l'individu comme un cas isolé, il le place dans son milieu...s'il faut au centre social des spécialistes compétents pour débrouiller chaque problème, c'est de leur collaboration que jaillira la clarté.*

#### PLACE DE LA FAMILLE DANS LE PROJET

*Le centre social considère la famille comme la cellule initiale et ne poursuit la culture individuelle qu'en fonction de ce principe.*

*La réunion des chefs de famille...forme une véritable "école des parents". Rien n'est plus utile aujourd'hui si l'on veut que le foyer familial conserve ou reprenne son rôle éducateur.*

*Le centre social est un excellent terrain pour les Associations familiales auxquelles il sert en quelque sorte de point d'appui... En se développant, elles deviendront à leur tour pour le Centre une source de force et de renouvellement.*

## ANNEXE B

### MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE CIRCULAIRES DU 30.01.1961 ET DU 3 AOUT 1970 RELATIVES AUX CENTRES SOCIAUX (EXTRAITS)

« Les centres sociaux et socio-culturels (CS) peuvent être créés et gérés par les collectivités publiques, les caisses d'allocations familiales, les sociétés mutualistes, les associations constituées sous le régime de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, et toutes les institutions à but non lucratif...

- plus qu'un abri pour des services et des activités plus ou moins liés entre eux, le centre social est devenu un dispositif d'animation de l'action sociale au niveau du secteur géographique d'intervention pour les organisations qui y sont associés ;
- plus qu'un équipement voué à l'action curative et réparatrice, il est devenu un organisme à vocation éducative, préventive et promotionnelle s'efforçant d'appréhender globalement les problèmes qui se posent aux usagers du centre...

*Sont considérés comme Centres Sociaux, les institutions qui satisfont aux conditions indiquées ci-dessous :*

*1° Elles doivent disposer de locaux appropriés dans lesquels sont regroupés des activités et des services de caractère social, familial, médico-social et culturel, nécessaires à la population d'une aire géographique urbaine ou rurale...*

*2° Il doit être fait appel au concours d'un responsable et pour chacune des activités et chacun des services, à celui d'un personnel qualifié... la conception du centre social considéré comme un pôle d'animation globale... exige de la part des personnels sociaux et de tous ceux qui organisent telle ou telle des activités ou donnent à celles-ci une impulsion, une aptitude au travail d'équipe...*

*3° Les activités et services organisés dans les centres sociaux doivent être assurés au profit d'au moins trois catégories d'âge parmi les quatre indiquées ci-dessous :*

- *jeunes enfants et enfants ;*
- *adolescents et jeunes ;*
- *adultes ;*
- *personnes âgées.*

... c'est non seulement aux individus, mais aussi aux familles et aux groupes que sont destinés les centres sociaux dont l'un des buts est précisément l'action communautaire.

4° La participation effective des usagers à la gestion, aux activités et à l'animation globale du centre doit être assurée ; elle constitue l'une des caractéristiques propres aux Centres Sociaux.

Celui-ci apparaît spécifiquement comme un foyer de rencontre, un pôle de concertation et de réflexion qui joue un rôle important comme « agent de développement », en particulier dans les collectivités affrontées à des changements de structures, notamment du fait de l'urbanisation.

*5° Enfin, les locaux du centre sont destinés à accueillir les personnes et les familles sans discrimination de principe, c'est-à-dire sans distinction d'origine ethnique, d'opinions ou de situation sociale... Ils peuvent être ouverts à toutes les associations et à tous les groupements dont les buts correspondent aux objectifs du centre et qui adhèrent aux dispositions d'un règlement intérieur garantissant le caractère non discriminatoire de l'institution... »*

## ANNEXE C

### RESOLUTION-PROGRAMME FCSF, 18.11.1972 (EXTRAITS)

*Les Centres sociaux exercent une triple fonction :*

**FONCTION SOCIALE** Rencontre Communication Confrontation

Le Centre met des murs à la disposition des groupes

**Par une préanimation, il invite à utiliser ces murs**

**Il devient alors un lieu de rencontre**

**Il suscite et stimule l'action d'association diverses...**

#### CONSEQUENCES OPERATIONNELLES

*...Analyser régulièrement le fonctionnement de la vie sociale au niveau de la Cité.*

*Mettre au point une méthode qui permette d'évaluer non la rentabilité mais l'efficacité de l'équipement à partir des changements observés dans le fonctionnement de la vie sociale, et non pas seulement du nombre de services matériellement rendus...*

**FONCTION CULTURELLE** Information Formation Analyse

**L'absence de savoir ne permet pas les choix éclairés**

**Les hommes sont impuissants face aux réalités quotidiennes**

**par incapacité de comprendre et d'analyser.**

#### PRINCIPES

...Dans notre société où, de plus en plus, un modèle culturel est imposé à ceux qui veulent réussir, le Centre tiendra compte de l'existence de différentes cultures, différentes idéologies, différentes races, différentes classes.

Il sera un des lieux privilégiés de la rencontre, voire de l'affrontement des cultures ; de l'apprentissage à la connaissance et au respect mutuel...

Il développera les moyens d'analyse des situations sociales qu'il révèle.

Il sera un des lieux de formation permanente et mutuelle des acteurs de la vie sociale.

#### CONSEQUENCES OPERATIONNELLES

*Mise en place de Commission permanentes de Formation au plan régional ou départemental.*

*Remise à l'étude des moyens de diffusion et de circulation de l'information à tous les niveaux.*

*Développement de Convention de Formation continue avec le Ministère...*

**FONCTION POLITIQUE** Autonomie Responsabilité Projet pour la ville

**Le Centre social n'est pas le lieu où sont utilisées toutes les forces vives, mais le moyen qui permet qu'elles soient mises en œuvre là où il faut.**

#### PRINCIPES

« Ouvert à tous » signifie qu'il n'existe aucune discrimination de principe interdisant l'accès de tous, organisés ou inorganisés aux responsabilités de la gestion...

Le Centre social est stimulateur de la vie locale par ses fonctions sociale et culturelle.

Il souhaite être reconnu par les différents pouvoirs qui s'exercent dans la Cité, comme interlocuteur compétent dans l'animation de la vie locale.

Il favorise l'analyse et la prise de conscience nécessaires à l'élaboration de projets pour la ville...

#### CONSEQUENCES OPERATIONNELLES

*Participation ou initiative dans la mise en place de structures de coordination horizontales entre les institutions, associations, mouvements, concernés par l'animation de la vie locale...*



*La CNAF précise les objectifs et missions des centres sociaux et le contenu de la fonction animation globale et coordination, ouvrant droit à la prestation de service. Afin de favoriser le développement des relations contractuelles entre les CAF et les gestionnaires, la décision d'agrément relève à dater du 1<sup>er</sup> janvier 1985 de la responsabilité du Conseil d'Administration de la Caisse et est subordonnée à la signature d'un contrat de projet avec le gestionnaire.*

#### LES OBJECTIFS ET LES MISSIONS DES CENTRES SOCIAUX

*Le centre social, qui concourt à l'action sociale et familiale des CAF, doit être tout à la fois:*

##### ***Un équipement de quartier à vocation sociale globale***

- . Ouverture à toutes les catégories de population d'une zone géographique.
- . Priorité aux populations les moins favorisées.

##### ***Un équipement à vocation familiale et pluri-générationnelle***

- . Soutien aux rôles parentaux.
- . Facilitation de la vie quotidienne des familles et de la maîtrise par les habitants de leur vie économique et sociale.

##### ***Lieu d'animation de la vie sociale***

- . Promotion de la vie associative.
- . Participation effective des usagers et des habitants.

##### ***Lieu d'interventions sociales concertées et novatrices***

- . Association des acteurs de la vie sociale à des actions concertées.
- . Promotion d'actions ciblées, intégrées au travail social global.

*C'est l'exercice de ces quatre fonctions, coordonnées et animées par un personnel qualifié, qui habilite le centre social à bénéficier de la prestation de service animation globale et coordination.*

#### L'AGREMENT DES CENTRES SOCIAUX ET LA PROCEDURE CONTRACTUELLE

##### **Quatre conditions pour bénéficier de la prestation:**

- . Exercice des quatre missions.
- . Fonction de coordination et d'animation assurée par un personnel qualifié.
- . Signature d'un contrat de projet pluri-annuel entre la Caisse et le gestionnaire du centre social.
- . Envoi d'une fiche signalétique à la CNAF.

##### **Sont exclus de l'habilitation:**

- . Les équipements ayant vocation spécialisée sur le plan culturel ou des loisirs.
- . Les équipements d'éducation populaire.
- . Les équipements qui n'hébergent que des activités ou permanences.
- . Les structures de travail social dans le cadre de la polyvalence de secteur ou les services spécialisés.

##### **Contrat de projet:**

Le gestionnaire devra, en référence aux orientations de la CNAF, expliciter clairement les objectifs poursuivis par le centre social, préciser les diverses missions qu'il s'assigne, les modalités d'intervention et d'évaluation, l'échéancier - cf canevas proposé par la CNAF pour élaborer diagnostic social et projet.

## ANNEXE E

### CENTRES SOCIAUX - ORIENTATIONS 1985

adoptées par l'Assemblée générale de la FCSF des 26-27 octobre 1985, 6 pages

#### PROJET LOCAL, DIMENSION NATIONALE

Le centre social est un projet élaboré localement, mais il répond à des références communes, à des exigences, qui constituent la dimension nationale du projet local. Le projet fédéral pour les centres sociaux, multiple dans sa mise en œuvre est commun dans son inspiration.

#### LES HABITANTS AU CŒUR DU PROJET

Place centrale et rôle déterminant des habitants dans le projet centre social. Il ne s'agit pas seulement de détecter des besoins et d'y répondre, mais de contribuer à ce que les habitants s'organisent pour transformer les situations qui ont créé les besoins.

#### UNE FONCTION D'ANIMATION GLOBALE

Les actions ou projets spécifiques du centre social s'articulent dans un projet global qui fait de lui un outil approprié du développement social local.

#### QUEL MODE DE GESTION?

L'association est le mode de gestion le plus approprié à la mise en œuvre du projet participatif. Quel que soit son mode de gestion, le centre social a pour vocation de promouvoir la vie associative et de favoriser expression et participation des habitants.

#### DES OUVERTURES NOUVELLES

**Dimension économique:** avec la crise, la participation du centre social au développement économique est devenue un préalable à toute action (aide à la recherche d'emploi, stages d'insertion, services de proximité...).

**Dimension culturelle:** préoccupation culturelle et éducative des centres sociaux pour prendre en compte l'écart entre cultures d'origine des migrants et culture dominante, les problèmes des jeunes en rupture avec leurs aînés et le système éducatif, l'inadaptation de nombreux urbains et ruraux à un monde en évolution trop rapide.

**Dimension santé:** beaucoup de centres sociaux ont été pionniers des services de santé (centres de soins, PMI...). Devant l'importance de nouveaux facteurs d'agression de la santé, les centres sociaux doivent imaginer des actions correspondant aux besoins, en liaison avec les comités de prévention de la santé.

#### VOCATION SOCIALE

Place originale des centres sociaux dans le dispositif d'action sociale: ils sont outils de promotion collective et jouent un rôle important en matière de prévention. Par le public prioritaire qu'ils visent et le type d'action conduite, la dimension sociale des projets des centres sociaux est essentielle.

#### NECESSITE D'UN RESEAU FEDERAL ETENDU, RECONNU

Il ne peut y avoir de défense et surtout de promotion du projet cs sans appui de structures départementales, régionales et nationale. La décentralisation comporte des risques d'émiettement, mais aussi des chances pour des espaces nouveaux de responsabilités. Elle doit provoquer le rassemblement autour du noyau central du projet. Loi d'autonomie et loi de participation sont les deux composantes du pacte fédéral.

## ANNEXE F

### LES CENTRES SOCIAUX ET LES OBJECTIFS DE QUALITE DES CAF

Document de réflexion de la CNAF, septembre 1995, 88 pages.

Destiné aux cadres des CAF, aux responsables des centres sociaux, à leurs partenaires techniques et aux décideurs institutionnels, ce document est un état des travaux de la CNAF commencés en 1990 (séminaire de Biarritz) pour l'actualisation des orientations de 1984 relatives aux centres sociaux.

Il s'agit pour la CNAF:

#### **I - d'actualiser les missions et fonctions qui caractérisent le centre social :**

- . Repères pour mieux identifier l'animation globale (ch.1, 5-13, encadré p.12).
- . Eclairage des notions de participation des habitants, d'échange *social*, de *participation démocratique des acteurs sociaux...condition incontournable et sine qua non de toute démarche centre social* (ch.2, 15-29, conclusion p.28).

#### **II - de préciser la démarche de projet du centre social :**

- . Indications méthodologiques pour le diagnostic et l'évaluation, clarification de la notion de contrat de projet, et canevas pour la lecture du projet du centre social (ch.3, 31-47, encadré p.47).
- . Qualification des acteurs du centre social correspondant aux exigences de l'animation globale (ch.4, 49-56, encadré p.54).

#### **III - de réfléchir aux relations entre centres sociaux et autres acteurs du dispositif social :**

- . Complémentarité entre services sociaux et centres sociaux, *lieu de médiation entre population et pouvoir politique*, et contractualisation CAF-Commune-Département-cs qui peut en découler. Elle permettrait de préserver *l'espace de liberté* des centres sociaux, dont les fédérations locales pourraient être les garantes. (ch.5, 57-67, clefs p. 58 à 60, contractualisation p.62 à 64).
- . Critères et politique d'implantation des équipements (ch.6, 69-81).

#### **Analyse des conclusions (p. 83 à 88) :**

Une décennie après la loi de décentralisation, la CNAF peut en examiner les effets et envisager la réactualisation de sa circulaire de 1984 relative aux centres sociaux. Alors que ces équipements risquent de compromettre leur existence en répondant aux sollicitations extérieures par des réponses catégorielles, la CNAF veut renforcer l'identité du centre social et conforter sa démarche de projet. Elle souhaite aussi préciser la complémentarité entre les différentes politiques d'action sociale et les actions collectives du centre social en œuvre sur un territoire donné, en visant la contractualisation entre CAF, Commune et Département. Enfin, la CNAF pense à l'Etat en soulignant que *l'adéquation entre demande sociale et réponse publique* que recherchent les centres sociaux est particulièrement nécessaire dans les quartiers où la vie sociale est difficile.

## **ANNEXE G**

# **CHARTRE FEDERALE DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIO-CULTURELS DE FRANCE**

Extraits du document adopté par l'Assemblée générale de la FCSF en juin 2000

## **PREAMBULE**

Nous, Centres sociaux et socio-culturels de France fédérés, divers dans nos origines, nos inscriptions territoriales et nos formes institutionnelles, nous entendons, dans notre charte, expliciter le sens que nous donnons à notre action. Nous nous exprimons alors que notre société est traversée par de profondes mutations qui, tout en ouvrant de nouveaux possibles, mettent à mal nombre de structures sociales et désunissent trop d'existences personnelles.

### **1. NOTRE CONCEPTION DU CENTRE SOCIAL ET SOCIO-CULTUREL**

Le Centre social et socio-culturel entend être un foyer d'initiatives porté par des habitants associés appuyés par des professionnels, capables de définir et de mettre en œuvre un projet de développement social pour l'ensemble de la population d'un territoire.

### **2. NOS VALEURS DE REFERENCE**

Se plaçant dans le mouvement de l'éducation populaire, les Centres sociaux et socio-culturels de France fédérés réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices :

#### **LA DIGNITE HUMAINE**

Reconnaître la dignité et la liberté de tout homme et de toute femme est l'attitude première des acteurs des Centres sociaux et socio-culturels...

#### **LA SOLIDARITE**

Considérer les hommes et les femmes comme solidaires, c'est-à-dire comme étant capables de vivre ensemble en société, est une conviction constante des Centres sociaux et socio-culturels depuis leurs origines...

#### **LA DEMOCRATIE**

Opter pour la démocratie, c'est, pour les Centres sociaux et socio-culturels, vouloir une société ouverte au débat et au partage du pouvoir...

### **3. NOS FACONS D'AGIR**

L'action des Centres sociaux et socio-culturels s'enracine dans l'expérience vécue des habitants. Elle associe la sensibilité et la rationalité des acteurs. Elle trouve une condition de son élaboration et de sa conduite dans la convivialité créée par le Centre social.

### **4. NOTRE ENGAGEMENT FEDERAL**

Notre charte est l'expression des Centres sociaux et socio-culturels qui ont fait de leur adhésion volontaire à la Fédération des Centres sociaux et socio-culturels de France un acte politique et stratégique...

En se fédérant, les Centres sociaux et socio-culturels font valoir plus haut et plus fort, le sens et l'efficacité de leur propre action au bénéfice d'une société plus solidaire.

## SIGLES

AG	Assemblée Générale
ALFA	Association pour le Logement Familial et l'Animation des grands ensembles
APES	Association pour les Equipements Sociaux
APF	Associations Populaires Familiales
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCO	Centre de Culture Ouvrière
CIL	Centre Interprofessionnel du Logement (collecteur du 1 % des employeurs)
CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
CNAPF	Confédération Nationale des APF
CS / cs	Centre Social / centre social
DDASS	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales
DE	Diplôme d'Etat
DRASS	Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales
EU	Etats-Unis d'Amérique
FAS	Fonds d'Action Sociale pour les travailleurs immigrés (aujourd'hui FASILD)
FJT	Foyer de Jeunes Travailleurs
FONJEP	Fonds National pour la Jeunesse et l'Education Populaire
FOSFORA	Fonds Spécifique pour la Formation des Acteurs associatifs
IFS	Fédération Internationale des Settlements
JOC	Jeunesse Ouvrière Chrétienne
JOCF	Jeunesse Ouvrière Chrétienne Féminine
JPA	Jeunesse au Plein Air
LOC	Ligue Ouvrière Chrétienne
MJC	Maison des Jeunes et de la Culture
MLO	Mouvement de Libération Ouvrière
MSA	Mutualité Sociale Agricole
OAS	Organisation de l'Armée Secrète
OCIL	Office Central Interprofessionnel du Logement
ONU	Organisation des Nations Unies
RMI	Revenu Minimum d'Insertion
RU	Royaume-Uni
UNAF	Union Nationale des Allocations Familiales
SCIC	Société Centrale Immobilière de la Caisse des Dépôts et Consignations
SNAECOSO	Syndicat National des Associations Employeurs de personnels au service des centres sociaux
SN	Secours National
UFCV	Union Française des Colonies de Vacances